



# L'expertise comptable et financière de justice, son environnement technologique dans la dimension européenne

4 mai 2022 - 9h00-17h00  
Cour d'appel de Versailles



Me Christiane FÉRAL-SCHUHL  
ancienne bâtonnière de Paris

&

Myriam QUÉMÉNER

avocat général près la Cour d'appel de Paris

Cyberjustice - digitalisation des expertises  
Interaction avec les experts informaticiens

# Les enjeux : contexte numérique massif

- ❑ Outils numériques = produits de consommation courants
  - Fort développement :
    - 88% de la population française dispose d'un accès internet
    - utilisation quotidienne dans 91% des cas
  - ❑ Un environnement de + en + complexe , activités illicites dans le Darweb
- ❑ Smartphones => dév. croissant
  - - + de 48 M de français en disposent = 75% population
  - messageries instantanées : 56% des utilisateurs de smartphones
- ❑ Délinquance financière facilitée par le numérique :
  - Ces terminaux aux immenses capacités de stockage et le plus souvent chiffrés = technique de dissimulation longtemps réservée à la criminalité organisée concerne désormais toutes les infractions (escroqueries, extorsions, réseaux terroristes)
  - Localisation et volatilité des données
  - Dimension européenne et internationale

# Constat : la désignation des cyberexperts judiciaires de + en + nécessaire

- ❑ Pour « faire parler » les preuves numériques
- ❑ Pour explorer des systèmes financiers de + en + sophistiqués
  - Fichiers dans les systèmes informatiques
  - Progiciels de gestion intégrée
  - Manipulation des tableurs excel
  - Comptabilité dématérialisée
- ❑ Dans le cadre d'opérations financières complexes
- ❑ Pour exprimer la vérité à travers la technicité d'un problème qui n'est pas nécessairement appréhendable uniquement à travers les éléments du dossier

# À quel moment solliciter la désignation d'un expert judiciaire – au civil

en présence d'un risque de disparition de preuves

- Saisie de données sur requête
- Expert / huissier / autorités police ou gendarmerie
  - Ex : salarié parti avec la base de données de l'employeur

Pour constater les faits allégués/ évaluer le préjudice

- Devant le juge des référés
- Devant le juge du fond

Différents acteurs :

- Sapiteurs : l'expert financier peut se faire accompagner d'un expert informatique
- Huissiers
- Enquêteurs (police, gendarmerie...)
- Parfois sociétés spécialisées

# À quel moment solliciter la désignation d'un expert judiciaire – au pénal

- ▶ Lors de l'information judiciaire
- ▶ par ordonnance par le juge d'instruction (CPP, art. 156)
- ▶ L'objectif est de confirmer ou non des indices trouvés durant l'enquête initiale
- ▶ Renforcement de la coopération public/privé

# Marge de manœuvre des cyberexperts judiciaires – au pénal (CPP, art. 156 à 169-1)

- ❑ A titre de renseignement et pour le seul accomplissement de leur mission
  - Recevoir les déclarations de toute personne autre que la personne mise en examen, le témoin assisté ou la partie civile (CPP, art. 164)
  - Recevoir celles de la personne mise en examen, du témoin assisté, de la partie civile
    - - Avec l'autorisation du juge d'instruction ou le magistrat désigné par la juridiction
    - - Avec l'accord des intéressés
- ❑ déclarations doivent être recueillies
  - en présence de leur avocat
  - ou celui-ci dûment convoqué dans les conditions prévues par le deuxième alinéa de l'article 114, sauf renonciation écrite remise aux experts.
- ❑ Déclarations peuvent également être recueillies à l'occasion d'un interrogatoire ou d'une déposition devant le juge d'instruction en présence de l'expert.

# Spécificité de la cybermission – au pénal

- ▶ Alerter au plus vite l'expert sur la nécessité de procéder à l'examen des données contenues dans le cloud.
- ▶ Organiser des réunions juge/ expert afin de cibler les recherches
- ▶ Dans le cadre d'une information judiciaire, utile de viser les dispositions du troisième alinéa de l'article 161-1 du code de procédure pénale
  - => Pour que les opérations d'expertise ne soient pas différées au regard du risque d'entrave à l'accomplissement des investigations.



# Formalisme de la mission – au pénal

identification de l'autorité requérante (OPJ ou magistrat)

identification du cadre d'enquête

désignation de la personne qualifiée

énumération des scellés et bris de ceux-ci

explication de la mission technique confiée à la personne qualifiée/ expert

rédaction d'un rapport

reconstitution des scellés

prestation de serment si nécessaire.

# Description du matériel et des données à exploiter

Lister les supports à analyser (clé USB, disque dur, support optique, fichiers)

Décrire les types d'opérations techniques à réaliser :

- ex: extraction de données numériques (appels, SMS, DATA, ...),
- ex: reconstitution de fichiers effacés , recherche par mots clés
- Analyse des données extraites

# Le rôle de l'avocat dans l'expertise

- ❑ Dans quels cas l'avocat a besoin de solliciter une expertise financière ?
  - ▶ Au civil :
    - ex : cession d'entreprise remise en question : le cédant n'a plus accès aux données, voire à ses propres mails ; évaluation d'une fraude financière
  - ▶ Au pénal :
    - ex : Blanchiment, escroqueries en BO....
    - Pour préserver les preuves
    - Attention toutefois car l'aide de services d'enquêtes spécialisés requise dans certains cas
- ❑ Définir précisément la mission de l'expert et le profil de l'expert
  - ▶ Définir précisément les questions à trancher
  - ▶ Double compétences ?
    - Expert-comptable / commissaire aux comptes et expert informatique
    - Recours au sachant , personne qualifiée?

# Le rôle du juge dans l'expertise civile

- ▶ Définir la mission
- ▶ Désigner l'expert
- ▶ Rappel : les difficultés sont portées devant le juge chargé du contrôle

# Le rôle du juge dans l'expertise pénale

- A quel moment doit-il ordonner une mission d'expertise ?
  - Dans les affaires complexes ( criminalité financière organisée, plateforme de cryptoactifs
  - En cours d'information ? A réception de commissions rogatoires
  - Demande d'acte ? Faire droit à des demandes de la défense pour sécuriser les procédures
    - Expertise ou contre-expertise sur tel ou tel acte ?
  - Mesures d'investigation ? Après captations de données informatiques, enquête sous pseudonyme dans le Darkweb par exemple

# Ce qu'on attend de l'expert judiciaire (1)

- La maîtrise de l'environnement numérique et de la matière financière
  - Connaître les nouveaux modes opératoires, les innovations numériques ( Blockchain , cryptoactifs)
  - Savoir utiliser des outils de recherche adaptés
  - Suivre une formation continue pour mettre à jour ses connaissances notamment sur les procédures adaptées au numérique
  - Des réponses précises à des questions précises
  - Echanger avec les services d'enquête spécialisés, l'AGRASC ( détentrice de wallets de cryptoactifs par exemple

=> Il faut éviter :

- Les rapports d'audit
- Les rapports fleuve inexploitable
- De se substituer au juge (pas de délégation des pouvoirs du juge, cause de nullité)

=> Objectif : confirmer ou infirmer des indices permettant de caractériser la preuve numérique d'infractions financières.

## Ce qu'on attend de l'expert judiciaire (2)

- ▶ L'expertise privée ayant valeur judiciaire
  - possible depuis le 1er nov. 2021 (CPC., art. 1554, al. 2)
  - Conditions : respect du contradictoire (D. n° 2021-1322, 11 octobre 2021).
  - Avantages : calendrier (expertise + paiement) établi par les parties et l'expert
  - Limites : pas toujours adapté ni possible
- ▶ L'expertise privée en amont du judiciaire
  - Prudent de préparer un dossier adapté en amont de l'action judiciaire
- ▶ Le rôle du pré-rapport
  - Délai suffisant pour permettre aux parties de réagir
  - Identifier une difficulté particulière à traiter avant d'arriver devant le juge

# Perspectives

- ▶ La notion même de l'expert doit certainement céder la place à la notion de collègue expertal :
  - Réintégrer le juge dans la démarche d'expertise - et non plus le juge du contrôle de l'expert : c'est dans le cadre d'un échange régulier avec le juge que les besoins de l'institution judiciaire pourront être pris en compte, de manière prospective, et non plus a posteriori
- ▶ Rencontre des experts conseils entre eux
  - Pour identifier les points d'accord
  - Seuls les désaccords resteraient soumis à l'expert judiciaire et, si besoin, au juge du fond
- ▶ Les experts - comme l'ensemble des acteurs œuvrant pour la justice - doivent s'inscrire dans une démarche pluridisciplinaire et européenne



Merci de votre attention  
Pour aller plus loin

---

C.Féra-Schuhl, Cyberdroit édition 2020-2021

---

M.Quéméner, C.Wierre ,Quels droits face aux  
innovations numériques, lextenso 2020

---

La preuve numérique dans un cadre pénal  
Jurisclasseur communication Fasc. 1105 - 25 Avril 2022

---